

DELIBERATION CA109-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 14 décembre 2023 ;

Objet de la délibération : Budget initial 2024 – Budget annexe de la Fondation

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 21 décembre 2023, le quorum étant atteint, arrête :

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

Pour le budget annexe de la Fondation :

- 199 696 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 199 696 € fonctionnement
- 199 696 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 199 696 € fonctionnement
- 161 500 € de prévisions de recettes (RE)
- Un solde budgétaire de -38 196€ (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes pour le budget annexe de la Fondation :

- Un résultat patrimonial nul
- Une capacité d'autofinancement nulle
- Une variation de fonds de roulement nulle
- Une variation de trésorerie nulle

Les autorisations budgétaires du budget annexe de la Fondation, l'équilibre financier, la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*

Didier BOUQUET

Signé le 22 décembre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 22/12/2023



NOTE DE PRÉSENTATION DE L'ORDONNATEUR

**BUDGET INITIAL
2024**



■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 21 décembre 2023



Dans le cadre de l'élaboration du budget initial de l'exercice 2024, le processus de dialogue de gestion avec les entités et services a été conduit de juin à novembre 2023. De ces échanges sont issus à la fois la campagne d'emplois 2024 et les moyens financiers souhaités.

Dans un contexte difficile commun aux autres universités, la consolidation des besoins exprimés ne permet pas d'aboutir à un budget à l'équilibre. Des arbitrages internes ont été nécessaires afin de limiter la dégradation de la situation financière. L'université d'Angers fait le choix de maintenir des campagnes d'emplois nécessaires à la poursuite et au développement de ses activités dans les secteurs fondamentaux de la recherche et de la formation. En revanche la volonté de maîtriser la trajectoire des dépenses de fonctionnement et d'investissement se traduit par un effort important sur les demandes de crédits : le projet de budget initial 2024 présente une diminution de -3M€ de fonctionnement par rapport au budget rectificatif 2023 et -5M€ d'investissement.

La nouvelle équipe de gouvernance prendra ses fonctions au plus tard en mars 2024, il lui appartiendra de refixer les priorités et de prévoir un budget rectificatif, peut-être anticipé par rapport à la pratique.

Notre établissement pourra être amené à modifier la méthodologie budgétaire pour améliorer notre trajectoire financière.

Au vu de ces différentes décisions, les indicateurs financiers 2024 sont les suivants :

- Des dépenses à hauteur de 200M€ et des recettes qui s'élèvent à 189M€, soit un solde budgétaire négatif de -11,33M€
- Un résultat déficitaire de -8,6M€
- Une insuffisance d'autofinancement (IAF) de -5,9M€
- Un prélèvement sur fonds de roulement de 8,98M€, ce qui porte le niveau de fonds de roulement à 4,78M€, soit 9 jours de fonctionnement
- Une variation négative de la trésorerie de -11,39M€, ce qui porte le niveau de trésorerie à 14,55M€, soit 28 jours de fonctionnement

Dans les pages qui suivent, les administrateurs trouveront, au titre de la note de présentation, une analyse plus détaillée des prévisions du budget initial 2024, et leur impact sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire de l'établissement.

Table des matières

I- Les emplois	4
II- Les grands équilibres budgétaires 2022	6
2-1 Les recettes	7
2-1-1 La subvention pour charge de service public : SCSP.....	8
2-1-2 Les autres financements de l'État (TOUS MINISTERES HORS SCSP).....	10
2-1-3 La fiscalité affectée (CVEC)	10
2-1-4 Les autres financements publics	11
Les financements publics globalisés :	11
2-1-5 Les ressources propres hors Fondation	12
2-1-6 Les ressources propres de la Fondation	13
2-2 Les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP)	13
2-2-1 Les AE et CP de l'enveloppe personnel	14
2-2-2 Les AE de l'enveloppe fonctionnement.....	17
2-2-3 Les CP de l'enveloppe fonctionnement.....	18
2-2-4 Les AE de l'enveloppe investissement	18
2-3 Le solde budgétaire	19
III- L'équilibre financier.....	19
IV- Les opérations pluriannuelles.....	26
V- Les autres données à titre d'information	27

I- Les emplois

Tableau 1 : autorisations d'emplois

Cet état recense l'ensemble des emplois de l'université qui sont présentés en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT¹). Ce tableau constitue la base permettant de calculer la prévision de la masse salariale.

ECART BI 2024 -BR 2023

CATEGORIE D'EMPLOI	SOUS PLAFOND ETAT	FINANCES HORS SCSP	GLOBAL
ENSEIGNANTS/ CHERCHEUR	13	-1	12
BIATSS	32	-1	31
TOTAL	45	-2	43

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat en ETPT		Emplois financés hors SCSP en ETPT		BR 2023	BI 2024
			BR 2023	BI 2024	BR 2023	BI 2024		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	748	761			748	761
		CDI	1	1	14	19	15	20
	Non permanents	CDD	214	214	138	132	352	346
S/total EC			963	976	152	151	1115	1127
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	491	487			491	487
		CDI	16	37	212	223	228	260
	Non permanents	CDD	22	37	197	185	219	222
S/total Biatss			529	561	409	408	938	969
Totaux			1492	1537	561	559	2053	2096

Plafond global des emplois voté par le CA **

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat	1 588,0
---	----------------

Une augmentation de 43 ETPT est prévue entre le BR 2023 et le BI 2024, sachant qu'il convient de relativiser cette augmentation puisque dans le cadre de la construction du BR 2023, les ETPT des mois de janvier à août 2023 s'appuient sur des données réelles et qui ne prennent pas en compte les acomptes versés sur ces mois (en moyenne 5 ETPT à fin août 2023).

Par plafond, on constate une augmentation de 45 ETPT sur le plafond Etat alors que le plafond propre est en diminution de 2 ETPT.

L'augmentation sur le Plafond Etat de 45 ETPT entre le BR 2023 et le BI 2024 s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : + 32ETPT,
- dont -4 sur la population titulaire et +36 sur la population contractuelle ; cette variation, sur la population titulaire, est plus significative sur la catégorie C (-16 ETPT) et A (+15 ETPT) et s'explique principalement par des mouvements liés aux listes d'aptitude notamment en catégorie A en fin d'année 2023 et par des repyramidages mais aussi par des départs en mutation et détachement non prévu en BR 2023.

Pour information, le vote de la campagne d'emplois 2023 avait validé la création de 4 postes et d'un repyramidage alors que la campagne d'emplois 2024 prévoit 7 repyramidages.

- concernant la population contractuelle, la progression est visible sur toutes les catégories : A (+11 ETPT), B (+10 ETPT) et C (+15 ETPT). Ces augmentations sont principalement liées au fait qu'en 2023, à la suite d'une mise à jour de notre gestion des postes, nous réaffectons les CDI sur les postes de titulaires non occupés et qui étaient gelés en raison de la CDisation sur le budget propre de

¹ETPT : Correspond aux effectifs présents corrigés de la quotité travaillée et de la durée de présence dans l'année.

l'établissement au nombre de 21 ETPT, il s'agit donc d'une régularisation pour une partie et d'une occupation de support vacant pour les autres.

- Enseignants : +12 ETPT :

- dont +14 ETPT sur la population titulaire ; la différence s'explique principalement par les décisions prises en campagne d'emplois 2023 et 2024 (pour 4 mois), notamment la défrégation de 17 postes en CE 2023 (nouvelles occupations par des enseignants titulaires de postes occupés par des enseignants contractuels) pour 7 défrégations et la création de 6 postes enseignants-chercheurs titulaires. Pour la CE 2024, il a été acté la création de 7 postes (4 PRAG et 3 MCF) et 15 défrégations pour 8 défrégations.

- Dont -2 ETPT sur la population contractuelle ; la différence s'explique principalement par la diminution des doctorants (-4 ETPT), en raison de la mauvaise imputation en 2023 de certains contrats, de la diminution des enseignants contractuels (-3 ETPT) en raison des défrégations de postes de 2nd degré à la CE 2023 et de la diminution des ASM (-3 ETPT) en raison d'ASM fléché sur budget état en 2023 alors que le financement était en lien avec des financements « Territoire Universitaire de Santé » et devait être fléché sur budget propre. Ces diminutions sont compensées en parties par l'augmentation des ATER (+7 ETPT), en raison de la non-réalisation complète de la CE 2023 sur les défrégations prévues.

La diminution sur le Plafond propre de -2,3 ETPT entre le BR 2023 et le BI 2024 s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : -1 ETPT ; cette évolution se répartit entre la création de 15 postes lors de la CE 2024 en lien avec des financements (Thélème, REUT, Dialogue de performance, PUI et ressources propres de composantes et services) et 4 postes UA. En compensation, il y a 21 postes qui étaient imputés sur le mauvais budget en 2023 (actualisation de notre gestion des postes en mettant des CDI sur les postes gelés en lien avec leur poste) et qui passent sur budget état en 2024.

- Enseignants: - 1 ETPT s'expliquant principalement par une évolution à la hausse des ASM (+ 7 ETPT) liés à un meilleur fléchage et l'augmentation de poste « Territoire Universitaire de Santé », compensés par une diminution des Enseignants contractuels (- 5 ETPT) en lien avec la transformation de poste contractuel en titulaire (CE 2024) et la fin de certains financements d'enseignants (REUT et Thélème) et par une diminution des contrats doctorants en raison de la construction budgétaire 2023 trop forte sur cette population par rapport à la réalisation prévisible.

II- Les grands équilibres budgétaires 2024

L'analyse des grands équilibres budgétaires se fera à travers les tableaux 2, 4 et 6.

Tableau 2 : autorisations budgétaires

Ce tableau présente, en partie gauche, les autorisations budgétaires en AE et CP et, en partie droite, les prévisions de recettes (RE) ainsi que le solde budgétaire.

Chaque colonne donne une vision sur :

- Le classement des dépenses par nature (enveloppe de personnel, de fonctionnement et d'investissement) en distinguant les montants en Autorisation d'Engagement (AE) et en Crédits de Paiement (CP) ;
- Le classement des recettes (RE) en deux catégories : les recettes globalisées d'une part et les recettes fléchées d'autre part.

La différence entre la prévision des recettes et les crédits de paiement permet de déterminer le solde budgétaire² prévisionnel qui constitue la première variation de trésorerie.

² Le solde budgétaire traduit :

En prévision : l'écart entre les CP inscrits au budget et les prévisions de recettes ;

En exécution : l'écart entre les consommations de CP et les recettes encaissées.

L'encaissement des recettes moins les décaissements détermine un solde budgétaire qui conditionne un besoin ou un excédent de trésorerie.

2-1 Les prévisions de recettes globalisées et fléchées

Budget principal

Les recettes prévisionnelles (globalisées et fléchées) du budget principal pour l'exercice 2024 s'élèvent à **188 550 998 €**.

Les recettes prévisionnelles globalisées pour un montant de **184 313 379 €** représentent 97,8% des recettes prévisionnelles totales et sont réparties de la façon suivante :

- Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) pour **142 430 720 €** correspond à la pré-notification 2024 du 10 novembre 2023. Elle représente 77 % des recettes globalisées et 76% des recettes totales du budget principal. Celle-ci est en augmentation de 729 448 € par rapport à la dernière notification connue de 2023 à savoir 141 701 272 € .
- Autres Financements de l'Etat pour **1 351 853 €** représentent 0,7% des recettes prévisibles globalisées et des recettes totales prévisibles ;
- La CVEC pour **2 284 077 €** représentant 1,2% des recettes globalisées et des recettes totales prévisibles ;
- Autres financements publics pour **18 851 326 €** représentent 10% des recettes prévisibles globalisées et des recettes totales prévisibles.
- Les recettes propres pour **19 395 403 €** représentent quant à elle , 10% également des recettes prévisibles globalisées et des recettes totales prévisibles.

Les recettes prévisionnelles fléchées pour un montant de **4 237 619 €** représentent 2,2% des recettes prévisionnelles totales et sont réparties de la façon suivante :

- Financement de l'Etat fléchés pour 981 178 € ;
- Autres financements publics fléchés pour 3 256 441 € € .

Les recettes prévisibles globalisées sont en légère augmentation de 0,5% par rapport au budget rectificatif 2023 soit 982 192 € de plus.

Cette légère augmentation est le résultat d'une variation hétérogène des types de recettes. Ainsi la plus forte baisse provient des financements de l'Etat (-61%) alors que la plus forte augmentation est issue de la CVEC (+30%) suivie des recettes propres (+15%). Les financements publics observent une légère baisse (-4%). La variation minimale de la SCSP 2024 (+1%) par rapport au BR 2023 est simplement lié au fait que le montant inscrit est fait au regard de la pré-notification reçue le 10 novembre 2023. Elle ne reflètera donc pas la SCSP définitive susceptible d'être notifiée en fin d'année 2024.

Les recettes prévisibles fléchées sont en baisse de 40% par rapport au budget rectificatif 2023 soit **- 2 778 269 €**.

La raison de cette forte diminution correspond à la fin des quatre projets Recherche Formation Innovation (Végétal, Tourisme, Lumomat et Électronique) débutés en 2015 dont les versements des soldes interviendront en 2023.

Budget Fondation

Les recettes prévisionnelles globalisées du budget de la Fondation pour l'exercice 2024 s'élèvent à **161 500 €**.

Elles sont en augmentation de 82% par rapport au BR 2023

2-1-1 La subvention pour charge de service public : SCSP

La pré-notification 2024, du 10 novembre 2023, attribue une dotation prévisionnelle de 142 430 720€ à l'université d'Angers.

Cette pré-notification présente une augmentation globale de 729 448€ par rapport à la notification intermédiaire de juillet 2023, contre 650 401€ entre notification intermédiaire de juillet 2022 et pré-notification 2023.

Cette croissance se décompose ainsi :

Ecarts Prénotif 2024 vs Notif intermédiaire 2023

CREDITS DE MASSE SALARIALE	1 145 475 €
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	-416 027 €
TOTAL	729 448 €

La progression globale de la subvention en masse salariale totalise des évolutions contraires :

- Crédits hors actions spécifiques : + 2 678 331€
- Crédits sur actions spécifiques : - 1 532 856€

Les crédits hors actions spécifiques évoluent à la hausse, principalement en raison du financement des mesures dites « rendez-vous salarial du 12 juin 2023 », consistant en :

- Une augmentation générale de +1,5% de la valeur du point d'indice (effective depuis le 1/07/23), qui faisait elle-même suite à la revalorisation de +3,5% de juillet 2022
- Une attribution de points d'indices pour les bas salaires (effective depuis le 1/07/23)
- Une attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents, à compter du 1^{er} janvier 2024
- Un versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (PEPA) pouvant aller jusqu'à 800€ et ciblée sur les agents dont la rémunération mensuelle est inférieure à 3 250€ bruts (effective sur la paie de Novembre 2023)
- Une reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) en 2023
- Une revalorisation des frais de mission
- Une augmentation de la prise en charge des abonnements de transports collectifs à 75%, contre 50% précédemment
- Une revalorisation du barème de monétisation des compte épargne temps (CET)

Un financement de **1 263 893€** a été accordé à l'UA, correspondant à une valorisation de 50% de l'impact des 3^{es} mesures ci-dessus (revalorisation de 1,5% ; mesure bas salaires ; 5 points supplémentaires) pour les agents décomptant sur le Plafond Etat uniquement.

Des compensations complémentaires pourraient être allouées courant 2024 en fonction de la situation financière de l'UA.

A ce financement des mesures salariales annoncées à l'été 2023 viennent s'ajouter le financement de mesures salariales dans le cadre de la LPR 2024 à hauteur de **634 900€** correspondant à :

- Refonte indemnitaire des EC et ESAS pour 478 540€
- Accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23 pour 43 964€
- Refonte indemnitaire des PUPH pour 38 820€
- Classement des jeunes chercheurs pour 51 469€
- Repyramidage des EC pour 22 107€

Dans le cadre de cette LPR 2024 des financements complémentaires relatifs à la recherche ont été attribués à l'UA ; ainsi la revalorisation à 2 100€ brut mensuel hors charges patronales de tous les

contrats en année pleine à compter du 1^{er} janvier 2024 fait l'objet d'une compensation à hauteur de **41 670€**.

Les financements de la LPR 2023 ont fait l'objet d'extensions en année pleine à hauteur de **157 462€**. Il s'agit de :

- Création de nouveaux contrats doctoraux pour 22 044€
- Chaires de professeurs juniors pour 38 442€

S'y ajoutent une revalorisation indemnitaire ITRF et bibliothèques d'un montant de 41 508€, repyramidage ITRF de 33 486€ et l'accélération de la refonte indemnitaire ESAS pour 21 982€

Une subvention de **181 377€** a par ailleurs été ajoutée dans le cadre de l'aide aux BUT 3^{ème} année, qui ouvrent cette année 2023/24.

Des financements complémentaires ont été transférés de la partie actions spécifiques au socle MS, venant expliciter les + 2 678k€, sans pour autant avoir un impact dans l'évolution 2024 versus 2023. Il s'agit de :

- Réforme des études de santé 2023 R2C pour la transformation pédagogique pour 249 696€
- BUT 2022 GACO pour 112 000€

La diminution des crédits spécifiques s'explique principalement par le financement du dialogue de performance pour 827 000€ financé en 2023, ainsi que la dernière tranche du plan tourisme (REUT) de 466 560€ perçue en 2023. De plus, comme évoqué ci-dessus, des transferts ont eu lieu vers le socle de masse salariale pour 361 696€. En revanche, des financements supplémentaires ont été notifiés

- Places Paréo pour **82 677€**
- Egalité des chances PPPE rentrée 2023 pour **37 333€**

L'évolution à la baisse des crédits de fonctionnement pour 416 027€ résulte des constats suivants :

- Crédits de fonctionnement hors actions spécifiques : - 43 005€
- Crédits de fonctionnement sur actions spécifiques : - 373 022€

Hors actions spécifiques, la baisse de la dotation s'explique par le transfert du financement Contrat de vie étudiante (culture, santé, sport) de 247 471€ en actions spécifiques ; le financement relatif à la dotation au démarrage des jeunes chercheurs de **104 466€** et l'augmentation de la dotation de mise en accessibilité pour **100 000€** viennent en compensation et constituent de réelles augmentations de financement.

L'évolution à la baisse sur les actions spécifiques s'explique par les facteurs principaux suivants :

- dernière tranche du plan tourisme (REUT) perçue en 2023 **-376 040€**
- aides spécifiques aux étudiants en situation de handicap **- 88 000€**

Cette pré-notification 2024 est en progression de 3 633k€ par rapport à celle de l'exercice 2023. La masse salariale évolue à la hausse pour 3 586k€ (trajectoire financière et masse salariale ; financement de l'augmentation du point d'indice ; LPR ...) alors que la masse fonctionnement progresse de 47k€.

2-1-2 Les autres financements de l'État (TOUS MINISTÈRES HORS SCSP)

Budget principal

Le montant prévisionnel des autres financements de l'ÉTAT s'élèvent à **1 351 853 €** pour l'année 2024. Il correspond principalement au 1^{er} acompte de l'État pour la restructuration et réhabilitation de l'UFR LLSH dans le cadre du CPER 2021-2027 2^{ième} tranche pour 1 000 000 €.

Les autres financements de l'État pour 351 853 € concernent le financement d'actions DDRS (80 000 €), le financement pour le don des corps en Santé (150 000 €), le financement des cordées de la réussite – égalité des chances du programme 230 (29 100 €), de la subvention MILDECA (4 500 €), du versement de la subvention de DRAC (30 000 €) pour le service de la Culture de l'UA et enfin le financement de deux projets de recherche pour 58 253 €

Concernant les projets fléchés : 981 178 €

Le montant du financement de l'État pour les recettes fléchées correspondra au 4^{ième} et 5^{ième} versement du projet ETOILE bénéficiant d'une subvention annuelle de 490 589 € versée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le 4^{ième} versement prévu au BI 2023 ne sera pas versé au titre de l'exercice 2023.

2-1-3 La fiscalité affectée (CVEC)

La recette budgétaire prévisible concernant la fiscalité affectée s'établit à 2 284 077 €.

Elle concerne en grande majorité la contribution Vie Etudiante et Campus dite CVEC versé par le CROUS et affectée à l'UA calculé au regard du nombre d'étudiants et d'un calcul en conformité avec la réglementation. Elle a pour but de favoriser l'accueil et à l'accompagnement des étudiants dans le domaine social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

La CVEC permet également la programmation de projets financés par la quote-part de la CVEC du CROUS.

La recette prévisionnelle CVEC destinée aux étudiants a été établie à 1 763 333 € pour l'année 2023/2024 contre 1 709 998 € pour 2022/2023). Elle sera versée en deux fois dans sa totalité sur l'année civile 2024.

Enfin les recettes prévisibles provenant des projets financés par la CVEC CROUS s'élèvent à 520 744 €. Elles concernent les projets suivants :

- Le solde de la convention 2023-287 – Challenge ENERGIC pour 8 316 € ;
- Le solde de la convention pour l'aménagement d'un Living Center XXL pour 182 000 € ;
- Le solde de la convention pour l'aménagement des gymnases du SUAPS pour 135 300 € ;
- Le solde de la convention du parcours santé pour 115 128 € ;
- Enfin le financement d'appel à projets du CROUS pour 80 000 €.

2-1-4 Les autres financements publics

Les financements publics globalisés :

- Les subventions prévisionnelles des financeurs publics s'établiraient à **18 851 326 €** et proviennent essentiellement :
 - Des opérations de recherche pour 7 633 058 € dont 1 461 321 € liés au CPER 2021-2027 dans le cadre des projets d'acquisition de matériels scientifiques. Le reste provient de divers financeurs dont les principaux sont l'ANR (1 361 249 €) et la Région (910 564 €) dans le cadre de la continuité des projets de recherche en cours;
 - Des opérations immobilières (Réhabilitation et restructuration des UFR Santé et LLSH) pour 4 850 000 € financé dans le cadre du CPER 2021-2027 dont la Région pour 2 200 000 € et Angers Loire Métropole pour 2 650 000 €;
 - Des opérations numériques pour 1 614 154 € dont 1 114 154 € concernant le versement de la subvention du FEDER pour le Réseau Régional à Très Haut Débit pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Pays De La Loire (RRTHD-ESR-PDLL) initialement prévue en 2023. Enfin 400 000 € seront versés par Nantes université pour le raccordement du DATACENTER de Nantes au DATACENTER du BRGM d'Orléans pour un d'opération d'un montant de 800 000 €. Le complément ayant été versé par le MESR (DGRI) en 2023 via la SCSP.
 - Des subventions de fonctionnement et d'investissement pour le soutien de formations pédagogiques en fonctionnement et en investissement ou d'aides à la mobilité pour **4 481 750 €** dont :
 - 501 280 € de la Région correspondant au solde des conventions de fonctionnement et d'investissement pédagogiques 2022-2023
 - 1 598 556 € de subvention ARS pour le versement des honoraires et salaires pédagogiques des médecins maitres de stage en SANTE ;
 - 651 000 € de subventions provenant de la communauté d'agglomération de Cholet (396 000 €), de la ville des Sables d'Olonne (100 000 €) et de l'agglomération de Saumur (155 000 €) ;
 - 843 781 k€ concernent le financement des bourses de mobilités financées par l'agence ERASMUS pour les étudiants et personnels ;
 - 220 777 € concerne les subventions versées par les collectivités de la Région Pays de la Loire dans le cadre du plan « Territoires Universitaires de Santé » en vue de l'expérimentation des affectations des chefs de cliniques des universités, assistants des hôpitaux, assistants hospitaliers universitaires et des chefs de cliniques universitaires de médecine générale sur le territoire hors CHU d'Angers et la faculté de Santé ;
 - 200 000 € concerne le versement d'une subvention de la communauté d'Agglo de Saumur pour la sous-occupation des locaux pour le Pôle de Formation Mutualisé de l'ESTHUA à Saumur ;
 - 99 000 € provient du Conseil Départemental du Maine et Loire, de l'ARS et de la CPAM pour le financement du centre de planification, des formations PSSM, des actions de prévention à destination des étudiants et le fonctionnement du Service de Santé Universitaire (SSU) ;

- Le reste pour 367 356 € provient du financement de diverses conventions pédagogiques par les collectivités locales et établissements publics (IFSI, Campus des métiers ESTHUA, soutien à la scolarité de l'UFR Santé...etc.).
- 158 364 € provient du reversement par les établissements publics (ENS Paris, Lyon et Paris Saclay) pour des mises à disposition de personnels de l'UA auprès de ceux-ci.

Les financements publics fléchés :

Pour les projets fléchés dont les recettes publiques s'élèveraient à un montant de **3 256 441 €**, elles s'expliquent comme suit :

- Le projet THELEME encaissera 1 196 100 € comme prévu dans la convention et rentrera dans sa cinquième année de fonctionnement.
- L'EUR LUMOMAT, débuté en 2020, encaissera 530 000 € de l'ANR, 392 561 € de la Région et 49 667 € d'ALM.
- Enfin, la poursuite du projet d'établissement EU-GREEN initié en 2023 pour une recette prévue de 1 088 113 € (307 113 € du Financement ERASMUS+, 360 000 € de l'ANR, 250 000 € d'ALM et 171 000 € de la Région) pour un montant d'opération prévu de 3 201 320 €.
- La baisse constatée des financements publics pour les opérations fléchées entre le BR 2023 (6 518 702 €) et le BI 2024 (3 256 441 €) s'explique par la fin du financement des projets RFI (Lumomat, Tourisme, Végétal et Electronique) dont les soldes interviendront en 2023

2-1-5 Les ressources propres hors Fondation

Les ressources propres prévisionnelles s'élèveront à **19 395 403 €** dont les principales sont :

- Les droits d'inscriptions de base et spécifiques des étudiants et sur conventions (UCO, IRCOM, ESA...etc.) pour 4 775 799 € ;
- Les recettes de la formation continue pour 2 374 948 € ;
- Les recettes des conventions de prestations d'enseignement ou de jurys entre l'UA et divers clients (Universités, INRAE, ESA, Ecoles...etc.) pour 1 758 220 € ;
- Les recettes issues de la formation en apprentissage avec principalement le CFA AGEFASUP pour 6 854 069 € ;
- La recette de la taxe d'apprentissage pour 567 000 € ;
- Les recettes issues de la Recherche (Prestations et autres subventions privées) pour 601 152 € ;
- Les recettes issues du suivi médical des étudiants et personnels hors UA pour 221 430 € ;
- Les recettes issues de la refacturation des charges de la Maison de la Recherche et du Végétal aux locataires (ESA, INRA, VEGEPOLYS) pour 360 000 €
- Les autres recettes proviennent de diverses prestations (les certifications en langue TOEIC et Voltaire, colloques, redevances, forum et campus des métiers, Summer School, vente de véhicules, ateliers œnologiques, CELFE, etc....) pour 1 882 785 €.

L'augmentation des recettes propres entre le BR 2023 (16 826 341 €) et le BI 2024 (19 395 403 €) provient essentiellement des recettes issues des formations en apprentissage financées par le CFA Formasup via les OPCO.

Budget Fondation

2-1-6 Les ressources propres de la Fondation

La Fondation Université d'Angers, qui vise à permettre la mise en connexion entre les compétences développées au sein de l'université et les besoins qui peuvent émerger, notamment au sein des entreprises.

Les dons prévisibles pour la Fondation sont estimés à 161 500 €.

Elles sont en augmentation de 82% par rapport au BR 2023 (88 599 €)

Cette augmentation provient de six conventions en cours avec des prévisions de versements en 2024 pour un montant total de 69 000 €. Il s'agit notamment des conventions :

- Chaire AAPRO (40 000€ de recettes attendues) ;
- la fondation Huttoxia (8 500 € de recettes attendues) ;
- les conventions ONEPOINT ;
- Chaire Règles et Marchés ;
- Fleury Michon et Prix Ducrot signées en 2023 (recettes de 20 500€ en 2024);

A cela il faut ajouter, cinq promesses de dons pour un montant total de 92 500€, il s'agit entre autres de :

- Le club Partenaires Polytech (30 000€),
- la Chaire ENJEUX (20 000€);
- le Musée des Féminismes (10 000€);
- Plus 2 autres pour 32 500 €

2-2 Les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP)

Les besoins en AE pour l'année 2024 se chiffrent à **205 079 078 €** et les besoins en CP à **200 050 200 €**.

- 204 879 392 € en AE et 199 850 504 € en CP **pour le budget principal**
- 199 696 € en AE et CP **pour la Fondation**

2-2-1 Les AE et CP de l'enveloppe personnel

Budget principal

Le BI 2024 présente une estimation de masse salariale à hauteur de 159 471 313 €, en progression donc de 6 574 756€ par rapport au BR 2023 (+4.1%), soit exactement dans les mêmes proportions que l'évolution BR2022 versus BI 2023.

Par plafond, l'augmentation est la suivante :

- Plafond Etat : + 5 036 k€, soit +4.1% d'évolution, sur une population de 73.3% des ETPT (pour 72% en BI 2023) présents au BI 2024, et représentant 80.7% de la masse salariale totale

Cette augmentation s'explique principalement par :

- l'augmentation du point d'indice applicable à l'ensemble des agents indicés pour une ½ année, après avoir eu un 1er impact au cours du second semestre 2023 (cf BR 2023),
- par l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents, par l'augmentation de la RIPEC C1 (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs composante statutaire se substituant à la PRES),
- par les effets de la campagne d'emploi 2023 en année pleine,
- par l'augmentation de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) suite à la progression de la part principale
- par la croissance des ETPT
- et par le GVT.

Par population, la masse salariale titulaire progresse de 3 053k€, alors que sur la population contractuelle, la hausse est de 1 983k€.

- Plafond Propre : + 1 176 k€, soit +5.2%, pour une population de 26.7% (28% en BI 2023) des ETPT estimés au titre du BI 2024, et représentant 14.9% de la masse salariale totale

Cette croissance s'explique notamment par les mesures nationales de revalorisations, l'augmentation des compléments de rémunérations pour les Biatss A et dans le cadre des cédésisations, ainsi que par le GVT;

- Autres dépenses : +363k€, en raison notamment de la progression des heures complémentaires et vacations (mise en œuvre du BUT 3 en 2023/24)

Par structure, le budget central, qui représente 88,1% (pour 87.9% en BI 2023) de la masse salariale du budget initial 2024 augmente de 5 341k€, en raison des mesures indiquées ci-dessus.

Le budget des composantes (6,3% du budget total MS) progresse de 428 k€ en raison de nouveaux CDD sur ressources propres (sur l'UFR Santé principalement) et la progression des heures complémentaires et vacations.

Les budgets délégués des services centraux (0,6% de la MS) diminuent à hauteur de 155k€, principalement par transfert de crédits sur d'autres imputations (budgets des services communs, budget projets transversaux).

Les budgets délégués des services communs (0,7% du budget total MS) font apparaître une augmentation de 161k€, par croissance des CDD sur ressources propres.

Le budget délégué de la recherche (2,5% du budget total MS) croît de 129k€, en lien avec les hypothèses recherche sur l'obtention de nouveaux contrats (impact sur les effectifs doctorants, post-doctorants et biatss contractuels (IGE, TECH)).

Enfin les budgets sur projets transversaux (Thélème, Etoile, EUR Lumomat, REUT, EU Green...), qui représentent 1,7% de la MS progressent de 412k€, en raison de la mise en œuvre effective de EU Green et des transferts de charges sur Thélème.

Par catégorie de dépenses,

- Les rémunérations principales, qui représentent 49.8% (idem au BI 2023) de la masse salariale, passent de 78 834k€ à 79 483k€, soit une croissance de +3 648k€ brut (+4.8%), principalement

en lien avec l'augmentation des effectifs (+42 ETPT), les évolutions du point d'indice, et les GVT titulaires et contractuels.

- Les rémunérations accessoires (heures complémentaires et vacances, contrats étudiants, PAMSU, vacances administratives), soit 5.1% du BI, évoluent à la hausse de 431k€ brut (+5.5%), notamment en lien avec la progression des heures complémentaires et vacances.
- Les indemnités et primes, dont la part sur l'ensemble de la MS est de 5.4%, progressent de 106k€ brut en lien avec la nouvelle augmentation de la RIPEC C1, ainsi que de la C3 (composante individuelle), de la hausse de l'IFSE ; néanmoins cette croissance des indemnités et primes est limitée en raison du versement sur 2023 de la TEPA représentant 588k€ au BR 2023.
- Les prestations sociales (remboursement domicile-travail) augmentent de 7k€
- Les cotisations patronales assises sur ces différents éléments de rémunérations, soit 39.3% de la MS totale, sont mécaniquement en progression de 2 408k€.
- Les éléments payés hors TG diminuent de 25k€, en raison d'un capital décès versé en 2023

Par destination LOLF, le budget global de 159 471k€ se répartit ainsi :

- Formation (destinations 101 à 103) : 72 065k€ soit 45.2% du BI 2024, dont 2 219k€ sur la formation doctorale
- Recherche (destinations 106 à 112) : 50 749k€, soit 31.8% du BI 2024
- Pilotage (destination 115) : 26 451k€
- Immobilier (destination 114) : 3 960k€
- Vie étudiante (destinations 201 et 203) : 3 200k€
- Documentation (destination 105) : 3 046k€

Les évolutions de la masse salariale entre le BR 2023 et le BI 2024, à hauteur de 6 575k€ résultent à la fois de décisions propres à l'université d'Angers et de mesures nationales réglementaires.

Parmi les impacts liés aux **mesures réglementaires** :

- Mise en œuvre de la hausse du point d'indice de 1.5% applicable à l'ensemble des agents indicés depuis le 1^{er} juillet 2023
 - o Plafond Etat : impact sur 6 mois de la rémunération brute à hauteur de 779k€ chargé, dont 694k€ sur la population titulaires et 86k€ sur la population contractuels
 - o Plafond Propre, hors heures complémentaires et vacances : impact sur 6 mois de la rémunération brute à hauteur de 171k€ chargé, Soit un total estimé de 951k€ sur 2023.
- Mise en œuvre de l'augmentation de 5 points d'indice applicable à l'ensemble des agents indicés à compter du 1^{er} janvier 2024:
 - o Plafond Etat : impact sur 6 mois de la rémunération brute à hauteur de 665k€ chargé, dont 592k€ sur la population titulaires et 73k€ sur la population contractuels
 - o Plafond Propre, hors heures complémentaires et vacances : impact sur 6 mois de la rémunération brute à hauteur de 146k€ chargéSoit un total estimé de 811k€ sur 2023.
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) automatique des titulaires et revalorisation grilles (catégories C et B) estimé à 609k€ sur la population titulaires
- Réévaluation de la RIPEC Composante 1 dite statutaire (ex PRES- Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur), avec nouvelle revalorisation estimée à +435k€, selon les hypothèses de la pré-notification SCSP 2024 (Subventions pour Charges de Service Public)
- Revalorisation de grilles (catégories B et C, IGR, médecins et enseignants contractuels) et GVT contractuels pour 292k€, dont 87k€ sur budget Etat et 204k€ sur budget propre
- Généralisation de la RIPEC C3 (+50 agents) à hauteur de 277k€
- Augmentation de l'IFSE pour 244k€ (part principale)
- Revalorisation de la rémunération des doctorants au 1/01/2024 pour 77k€ dont 34k€ sur budget Etat et 43k€ sur budget propre
- Ré-estimation à la hausse des indemnités de fin de contrats (10%), dont étudiants, à hauteur de 67k€ dont 20k€ sur budget Etat et 47k€ sur budget propre
- Augmentation de la PRES estimée à 44k€

- Augmentation forfait ASM de 35k€ en juin 2023 et porté en année pleine en 2024
Le versement exceptionnel de la PEPA en 2023 à hauteur de 588k€ vient en déduction de ces impacts réglementaires à la hausse.

S'agissant des **décisions propres à l'établissement** :

- Impact des campagnes d'emploi 2023 et 2024, qui ont pour conséquence
 - o Une évolution des enseignants titulaires de +14 ETPT, principalement sur la population des professeurs d'universités, soit un coût estimé à 613 k€
 - o Une évolution des Biatss titulaires à la baisse de -4 ETPT, mais du fait d'un mix catégories A/B/C qui évolue à la faveur des agents de catégorie A, un impact financier de +164 k€ a été estimé
 - o Une évolution des Biatss contractuels sur budget Etat de +1 593 k€, en lien avec la croissance de 35 ETPT
 - o Une stabilité des enseignants contractuels sur budget Etat

Au total, l'évolution de la masse salariale des effectifs hors projets transversaux, hors activités de recherche financée et CDD des budgets délégués a été estimée à 2 352k€.

Pour la recherche cette progression a été valorisée à 129k€.

Les budgets sur projets transversaux (Thélème, Etoile, EUR Lumomat, REUT, EU Green...), augmentent de 393 k€, en raison de la mise en œuvre effective de EU Green et des transferts de charges sur Thélème.

- Croissance des budgets délégués des composantes pour 428 k€ en raison de recrutements de CDD sur financements externes et de la progression des heures complémentaires et vacations,
- Augmentation du nombre de compléments de rémunération versés en lien avec la croissance des CDI, pour un montant estimé à 191k€ dont 42k€ au titre du budget Etat
- Revalorisation des compléments de rémunération des CDI de catégorie A, pour un montant estimé à 179k€, dont 39k€ sur budget Etat
- Progression des compléments de rémunération des enseignants pour 105k€
- Augmentation des salaires PAMSU (Praticien Agréé Maître de Stage des Universités) à hauteur de 42k€

2-2-2 Les AE de l'enveloppe fonctionnement

Budget principal

Le besoin en AE de fonctionnement s'élève à **27 587 351 €** à comparer au 33 913 290 € inscrit au BR 2023. Cette diminution est la conséquence d'une réduction des budgets délégués des composantes, services communs et directions centrales d'environ 15 % par rapport à leur prévision initiale tout en préservant les dépenses incompressibles au regard de la situation budgétaire et financière prévisible de l'établissement au 31.12.2023.

Cette réduction se traduit par une réduction des AE de fonctionnement 2024 de 18,6% par rapport au BR 2023 et se décompose de la façon suivante :

- **- 1 328 851 €** concernera les budgets des composantes et ses services communs soit 5 739 173 € contre 7 068 024 € inscrit au BR 2023.
- **- 2 495 640 €** concernera les budgets des directions centrales soit 11 582 346 € inscrits en 2024 contre 14 077 986 € inscrit au BR 2023.
- **-493 870 €** pour le budget de la Direction du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique (DPIL) soit 911 227 € inscrit en 2024 contre 1 405 097 € inscrit au BR 2023;
- **-225 000 €** d'AE pour le budget de la Direction Du Numérique soit 1 939 200 € inscrit en 2024 contre 2 165 000 € inscrit au BR 2023.
- **- 1 687 047 €** pour le budget de la recherche soit 5 847 733 € inscrits au BI 2024 contre 7 534 780 € inscrits au BR 2023.
- **- 94 731 €** pour les budgets des projets transversaux (Thélème, Etoile et l'EUR Lumomat, plan tourisme REUT et l'Eu-Green) soit 1 567 672 € inscrits au BI 2024 contre 1 662 403 € inscrits au BR 2023. Il est à noter la disparition des projets RFIs (Lumomat, Tourisme, Végétal et Electronique) au BI 2024 des projets transversaux, ceux-ci se terminant au 31.12.2023.

Il est, également, à noter que cette réduction des budgets délégués se traduisant par une diminution des AE de fonctionnement par rapport au BR 2023 serait plus en conformité avec la consommation des AE de fonctionnement du budget 2023 au 12 décembre 2023 pour un montant de 28 287 805 € soit 83%.

Budget Fondation

Le besoin en AE de fonctionnement pour la Fondation s'élève à **199 696 €** contre 88 599 € inscrits au BR 2023. Cette augmentation s'explique par le report des AE prévisibles non consommés sur les différents projets portés par la Fondation sur l'année 2024 pour la poursuite de des opérations.

A ce report, vient s'ajouter une estimation du besoin d'AE pour les futurs projets dans le cadre des donations.

2-2-3 Les CP de l'enveloppe fonctionnement

Budget principal

Le besoin en CP de fonctionnement s'élève à **27 183 036 €** à comparer au 30 582 570 € inscrits au BR 2023.

Cette diminution par rapport au BR 2023 est également la conséquence d'une réduction des budgets délégués des composantes, services communs et directions centrales d'environ 15 % comme indiqué ci-dessus par rapport à leur prévision initiale.

Cette réduction se traduit par une réduction des CP de fonctionnement 2024 de 11% par rapport au BR 2023.

Le décalage entre les AE et les CP de fonctionnement inscrit au BI 2024 d'un montant de 404 315 € provient essentiellement du renouvellement du bail de 9 ans pour une durée de 3 ans des loyers de la Tour Afone du 1^{er} et 2^{ème} étage pour un montant de 662 984 € et un paiement annuel de 220 994 €.

2-2-4 Les AE de l'enveloppe investissement

Le besoin des AE en investissement s'établirait à **17 820 718 €** pour le BI 2024. Ce besoin provient pour 3 223 429 € d'investissements dits récurrents (matériels, mobiliers et informatiques pédagogiques essentiellement) et de 14 597 289 € pour les investissements dits structurants (travaux immobiliers et numériques, matériels de recherche liés au CPER 2021-2027, renouvellement parc informatique).

Les AE des investissements récurrents (3 223 429 €) proviennent des composantes et services communs pour 839 568 €, des services centraux pour 421 480 €, de la Direction du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique (DPIL) pour 1 419 600 € concernant essentiellement des opérations annuelles des composantes et directions centrales pilotées par la DPIL (575 100 €) et des besoins pour les travaux d'accessibilité et de sécurité (663 750 €), de la Direction Du Numérique pour 180 000 € et 258 981 € pour la recherche et 103 800 € projets transversaux (THELEME, ETOILE, EUR-Lumomat, Plan Tourisme et EU-GREEN).

Les AE des investissements structurants (14 597 289 €) proviennent majoritairement :

- De la DPIL pour **10 463 845 €** et concernera les opérations pluriannuelles immobiliers des restructuration et réhabilitation de l'UFR Lettres et site Médecine reportés en 2024 suite aux marchés déclarés infructueux en 2023 en raison du coût, des projets financés en partie par la CVEC via le CROUS (aménagement des gymnases du SUAPS et Living center XXL) et l'inscription de l'acquisition en VEFA du RDC du bâtiment destiné aux logements des étudiants pour 1 200 000 €.
- De la DDN pour **1 130 000 €** et concernent la poursuite des projets numériques du Schéma Directeur du Numérique dans le cadre du PPI DDN (330 000 €) et futur marché pour la liaison du DATACENTER de Nantes Université au DATACENTER du BRGM d'Orléans (800 000 €).
- De la recherche pour **2 471 038 €** pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du CPER 2021-2027.
- Des composantes pour **532 406 €** pour les projets structurants.

Il est à noter que les investissements structurants demandés par les composantes et services communs ont fait l'objet d'une réduction de 40% par rapport à leur demande initiale 2024.

2-2-5 Les CP de l'enveloppe investissement

Le besoin des CP en investissements s'établit à **13 196 155 €** pour le BI 2024.

Pour les investissements récurrents à hauteur de 3 223 429 €, les CP correspondants sont équivalents.
Pour les investissements dits structurants de 14 597 289 €, les CP correspondants sont de 9 972 726 €.

Ce décalage entre les AE et les CP d'investissements structurants est issu majoritairement des opérations pluriannuelles immobiliers des restructuration et réhabilitation de l'UFR Lettres (PPIRL902) et site Médecine (REHABSAN) où le paiement des décomptes finaux des entreprises retenus dans le cadre des marchés s'effectueront en 2025.

Budget Fondation

Il n'y a pas d'AE et de CP inscrit au BI 2024 pour la Fondation

2-3 Le solde budgétaire

Budget principal

Au regard de la présentation des prévisions de recettes (RE) d'un montant de 188 550 998 € et de la prévision de la consommation de crédits de paiement (CP) d'un montant de 199 850 504 €, le **solde budgétaire prévisionnel pour le budget principal s'établirait à -11 299 506 € dont - 2 273 202 €** proviennent des opérations pluriannuelles.

III- L'équilibre financier

Tableau 4 : équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier retrace :

- Les moyens financiers de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie ;
- les moyens d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire.

Sont exclusivement retracés dans ce tableau :

- le solde résultant du tableau des autorisations budgétaires (tab.2) ;
- les opérations de trésorerie « non budgétaires » qui n'apparaissent pas dans le tableau des autorisations budgétaires.

Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement, que ce soit par prélèvement ou abondement sur les disponibilités de l'Université.

La variation nette de trésorerie sur l'année 2023 se calcule par la différence entre les totaux permettant ainsi de déterminer la variation de trésorerie disponible (non fléchée) à inscrire en abondement ou en prélèvement.

Un budget présentant un prélèvement sur la trésorerie ne peut, en aucun cas, être considéré comme soutenable si le niveau de trésorerie ne permet pas de faire face à cette prévision de prélèvement.

Ce tableau comprend d'un côté les besoins de financements et de l'autre les financements permettant la couverture des besoins.

Il reprend le solde budgétaire issu du tableau 2 des autorisations budgétaires et tient compte pour l'Université d'Angers des opérations pour compte de tiers (aides à la mobilité internationale, TVA) et de l'impact de l'emprunt (remboursement) dans le cadre des opérations non budgétaires.

La variation prévisionnelle de trésorerie finale au BI 2024 s'élèverait à – **11 387 920 €** correspondant à un prélèvement de la trésorerie au 31.12.2024.

L'écart entre le solde budgétaire (- 11 337 702 €) issu des tableaux des autorisations budgétaires du budget principal et Fondation constituant la 1^{ière} variation de trésorerie et la variation finale (-11 387 920 €) est de +50 218 €.

Celui-ci correspond à la prévision du remboursement de l'emprunt Intracting avec la CDC pour un montant d'emprunt levé de 150 000 € (80 000 € en 2022 et 70 000 en 2023). Le reste de l'emprunt (431 090) n'a, à ce jour, pas été demandé.

Tableau 6 : situation patrimoniale

Le compte de résultat prévisionnel décrit la prévision de l'activité courante de l'Université pour 2023 hors investissement. Il vise à traduire les opérations de charges de personnel et de fonctionnement ainsi que les produits correspondants.

Le compte de résultat apporte une vision complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (tab. 2) quant à la situation de l'établissement. Il intègre notamment des charges et produits calculés qui sont sans impact sur le solde budgétaire 2023 (car non budgétaires) mais qui viennent impacter le résultat comptable ou patrimonial de l'Université (les amortissements, les provisions pour risques, les produits constatés d'avance ou à recevoir et les charges à payer à comptabiliser).

La Capacité d'Autofinancement (CAF) ou l'Insuffisance d'Autofinancement (IAF) est déterminée par le résultat prévisionnel issu du compte de résultat.

La CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie et mesure les ressources financières internes générées par l'activité courante de l'Université (elle exclut donc les éléments du résultat liés à l'investissement).

La CAF traduit la capacité de l'Université à générer une ressource interne permettant le financement des investissements pérennes nécessaire à son activité économique et apparaît comme une ressource dans le tableau de financement (état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés).

Le tableau de financement prévisionnel traduit les conséquences prévisionnelles en comptabilité générale des opérations d'emplois/ressources prévues dans l'enveloppe investissement.

La présentation en équilibre du tableau de financement prévisionnel agrégé est réalisée par la variation du fonds de roulement.

La variation et le niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie apparaissent dans l'onglet de bas de page de ce tableau. Il permet de faire apparaître le niveau global de la trésorerie de l'Université. La lecture de ce tableau est donc indispensable pour permettre de se prononcer sur la variation de la trésorerie induite par les tableaux d'autorisations budgétaires (tab.2) et d'équilibre financier (tab.4). En effet, un éventuel prélèvement sur la trésorerie issu du tableau d'équilibre financier (tab.4) n'est possible que si le niveau de trésorerie le permet.

Budget principal

Préambule :

Les charges de personnels inscrits au compte de résultat prévisionnel du BI 2024 sont équivalents aux dépenses de personnels moins les dépenses de personnels liées aux comptes 633* divers taxes, impôts sur salaires.

Les charges de fonctionnement inscrits au compte de résultat prévisionnel du BI 2024 sont équivalents aux CP de fonctionnement partant du principe que la consommation des CP a donné lieu à un service fait en 2024.

Les produits prévisionnels correspondent aux prévisions de recettes budgétaires hormis les opérations pluriannuelles financées où les produits sont équivalents à la somme des charges de personnel et de fonctionnement (les opérations pluriannuelles financées sont comptabilisées à l'avancement, principe des produits constatés d'avance ou produits à recevoir en fonction des charges et des titres de recettes émis).

Le résultat prévisionnel au BI 2024 de l'établissement principal s'établirait à **- 8 607 925 €**, résultat comptable prévisionnel déficitaire plus important que celui prévu au BR 2023 (- 6 119 336 €).

Ce déficit s'explique en grande majorité par l'augmentation des charges de personnels de 6 480 520 € (comptes 64*) mais compensé par une diminution des charges de fonctionnement de 1 071 792 € lié à la réduction des dépenses de fonctionnement (AE/CP) effectué au regard du contexte budgétaire et comptable de l'UA.

Il est à noter que ce résultat prévisionnel est basé sur l'inscription de la pré-notification de la SCSP 2024 (142 430 720 €) ne prenant pas en compte la notification définitive 2024 qui sera vraisemblablement plus élevé au regard des autres années.

Pour information, l'écart entre la pré-notification 2023 (138 797 770 €) et la définitive estimative (notification intermédiaire de 141 701 272 € + versement reçu à ce jour de 2 726 443 €) est de +5 629 945 €.

En 2022, cet écart était de 6 344 722 €

Les charges

Les charges prévisionnelles de personnel s'établissent à **157 382 597 €** en décalage avec les AE et CP inscrits budgétairement (159 471 313 €) en raison de l'inscription des dépenses des comptes 633* correspondant aux divers taxes, impôts sur salaires estimés à 2 088 716 € en fonctionnement en comptabilité générale.

Les charges prévisionnelles de fonctionnement en 2023 s'établiraient à **39 761 038 €** et se décomposent de la façon suivante :

- 27 183 036 € de charges de fonctionnement prévisionnelles équivalent aux CP de fonctionnement inscrits dans les différents budgets
- 2 088 716 € issus des divers taxes, impôts et charges relatives aux salaires (comptes 633*) basculant en fonctionnement
- 10 289 590 € de dotations aux amortissements (DAP) prévisionnelles en 2024.

Les charges de fonctionnement estimées de 27 183 036 € en 2024 (hors DAP et comptes 633*) seraient en diminution de 1 071 792 € par rapport au BR 2023 (28 254 828 €) en raison de l'effort demandé aux composantes, services communs et directions centrales en faveur d'une réduction des dépenses de fonctionnement.

Cet effort de réduction des dépenses de fonctionnement ne s'appliquera pas aux dépenses incompressibles (eau, gaz, électricité, dépenses sur marchés comme le nettoyage ou le gardiennage) mais sur les autres postes de dépenses.

Estimation des dépenses de Fluides par la DPIL pour 2024 :

2 hypothèses qui ont en commun des hypothèses tarifaires (issues des échanges avec les fournisseurs et/ou l'acheteur énergie d'ALM), et des couts/consommations 2023 prévisionnels

- Électricité : diminution du cout du MWh 20%, le marché est redescendu après les fortes envolées de l'an dernier (sans retrouver les couts 2022)
- Réseaux de chaleur : augmentation du cout du MWh 7%
- Gaz : diminution du cour du MWh 9%

Hypothèse de base : hiver de rigueur identique, impacts des actions de réduction des consommations (actions bâtementaires, usages)

SYNTHESE	Consommation		Couts	
	2023	2024	2023	2024
ELECTRICITE	12,3 GWh	11,65 GWh	2 314 K€	1 753 K€
CHALEUR	7,68 GWh	7,296 GWh	900 K€	914 K€
GAZ	2,8 GWh	2,66 GWh	473 K€	409 K€
FIOUL	0,13 GWh	0,13 GWh	20 K€	17 K€
EAU	31671 m3	28504 m3	162 K€	146 K€
TOTAL			3 869 K€	3 239 K€

Hypothèse haute : hiver de rigueur plus importante, impacts des actions de réduction des consommations (actions bâtementaires, usages) ; soit 5% de consommation / hypothèse de base

SYNTHESE	Consommation		Couts	
	2023	2024	2023	2024
ELECTRICITE	12,3 GWh	12,27 GWh	2 314 K€	1 845 K€
CHALEUR	7,68 GWh	8,064 GWh	900 K€	995 K€
GAZ	2,8 GWh	2,94 GWh	473 K€	452 K€
FIOUL	0,13 GWh	0,13 GWh	20 K€	20 K€
EAU	31671 m3	31671 m3	162 K€	162 K€
TOTAL			3 869 K€	3 474 K€

Rappel des consommations des années précédentes figurant aux comptes financiers et estimations 2024

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	BR 2023	BI 2024 (Moyenne des hypothèses base et haute)	Variation
60611000	Electricite	1 243 420	1 136 952	1 271 687	1 376 812	1 444 896	1 816 930	2 089 470	1 799 000	-13,90%
60612000	Carburants et lubrifiants	30 540	39 965	32 496	24 710	31 428	37 938	43 629	45 000	3,14%
60613000	Gaz	760 208	309 677	264 965	248 998	210 627	280 125	322 143	430 500	33,64%
60614000	Chauffage sur reseau	17 086	350 524	574 863	518 711	573 824	677 512	779 139	954 500	22,51%
60617000	Eau	162 931	148 420	77 392	103 855	83 421	105 821	111 112	154 000	38,60%
62850000	Prest ext gardiennag	328 253	296 979	361 230	389 240	433 685	509 192	534 651	761 384	42,41%
62860000	Prest ext nettoyage	1 163 021	1 195 216	1 230 113	1 311 111	1 358 247	1 382 831	1 451 972	1 524 571	5,00%
Reste des charges		17 165 012	18 589 431	19 225 079	17 175 429	19 269 052	22 059 582	23 011 310	21 713 777	-5,64%
		20 870 471	22 067 165	23 037 826	21 148 866	23 405 181	26 869 931	28 343 427	27 382 732	

Les produits

Les produits prévisionnels du budget principal s'établiraient à **188 336 014 €** en augmentation de 3 006 918 € par rapport au BR 2023 (185 329 096 €).

Cette augmentation s'explique par l'augmentation des produits liés aux subventions de l'Etat par rapport au BR 2023 de +6 687 418 € notamment par la réaffectation des produits prévisibles (produits à recevoir ou produits constatés d'avance calculés en fonction des charges) des contrats de recherche pour 3 716 321 € et des projets transversaux (THELEME et EUR-LUMOMAT) pour 2 302 450 € financés par l'ANR en tant que subvention de l'Etat et non dans autres subventions au BI 2023 et BR 2023.

Enfin par l'impact du montant de la pré-notification SCSP 2024 de 142 430 720 € au regard de la dernière notification reçue de juillet 2023 (141 701 272 €) soit + 729 448 €.

L'augmentation des autres subventions de + 1 276 550 € provenant essentiellement de l'impact des produits prévisibles (produits à recevoir ou produits constatés d'avance calculés en fonction des charges) des contrats de recherche subventionnés par les collectivités locales et établissements publics.

Enfin une baisse significative des autres produits de -5 108 454 € par rapport au BR 2023 est dû essentiellement à la mauvaise affectation des produits des contrats de recherche du BI 2023 imputés au compte 74880000 de 4 014 214 € dans « autres produits » au lieu de « Autres subventions »

La Capacité d'Autofinancement (CAF) ou l'Insuffisance d'Autofinancement (IAF)

La CAF ou l'IAF est calculée par la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables prévisionnelles.

Cette différence s'élève à – **5 919 053 €** et constitue une Insuffisance d'Autofinancement (IAF) pour le budget initial 2024. Elle apparaît donc comme un emploi dans le tableau de financement (état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés, tableau 6).

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

Au budget initial 2024, **13 196 155 €** sont prévus **en charge d'investissements (emplois)**.

Ce montant correspond aux CP inscrits en investissement du tableau 2 partant du principe que la consommation des CP a donné lieu un service fait en 2024.

Au budget initial 2024, **10 131 955 €** sont prévus en ressources pour le financement des dépenses d'investissements des opérations pluriannuelles financées sur subventions avec l'application de la méthode à l'avancement (ressources = emplois).

Les ressources finançant les opérations pluriannuelles sont :

- Restructuration et réhabilitation UFR LLSH pour 4 062 131 €
- Restructuration et réhabilitation site Médecine pour 2 300 000 €
- Extension Passerelle pour 28 189 €
- Rénovation BU Belle-Beille (Plan de relance) pour 40 000 €
- Liaison haut débit en Région des Pays de la Loire pour 1 114 154 €
- Raccordement Datacenter Nantes Université au Datacenter du BRGM d'Orléans pour 800 000 €
- Contrats de recherche en cours pour 1 728 981 €
- Projets transversaux (ETOILE, EUR-Lumomat et EU-GREEN) pour 58 500 €

In fine, une variation prévisionnelle de – **8 983 253 €** du fonds de roulement est prévue afin de réaliser l'équilibre comptable.

3 064 200 € seront prélevés sur le Fonds de Roulement de l'UA pour les charges d'investissement (emplois) non financés.

5 919 053 € seront prélevés sur le Fonds de Roulement de l'UA pour absorber les charges de personnels et de fonctionnement.

Le niveau final prévisionnel du fonds de roulement au 31.12.2024 du budget principal s'établirait à 4 642 512 € soit **9 jours** de fonctionnement contre **27 jours** en BR 2023.

Budget de la Fondation

Préambule :

Les charges de personnels inscrites au compte de résultat prévisionnel du BI 2024 sont équivalentes aux dépenses de personnels moins les dépenses de personnels liées aux comptes 633* divers taxes, impôts sur salaires.

Les charges de fonctionnement inscrits au compte de résultat prévisionnel du BI 2024 sont équivalents aux CP de fonctionnement partant du principe que la consommation des CP a donné lieu à un service fait en 2024.

Les produits prévisionnels correspondent aux prévisions de recettes budgétaires hormis les opérations pluriannuelles financées où les produits sont équivalents à la somme des charges de personnel et de fonctionnement (les opérations pluriannuelles financés sont comptabilisées à l'avancement, principe des produits constatés d'avance ou produits à recevoir en fonction des charges et des titres de recettes émis).

Le résultat prévisionnel au BI 2024 de la Fondation serait nul puisque par définition les produits sont équivalents aux charges de fonctionnement (les opérations pluriannuelles financés par la Fondation sont comptabilisées à l'avancement, principe des produits constatés d'avance ou produits à recevoir en fonction des charges et des titres de recettes émis).

Les charges

Les charges prévisionnelles de fonctionnement en 2024 s'établiraient à **199 696 €** équivalent aux CP inscrits au tableau 2 de la Fondation

Les produits

Les produits prévisionnels du budget de la Fondation s'établiraient à 199 696 € équivalent aux charges de fonctionnement (méthode à l'avancement)

La Capacité d'Autofinancement (CAF) ou l'Insuffisance d'Autofinancement (IAF)

Il n'y a pas de CAF ou d'IAF constaté pour le budget de la fondation. Les charges décaissables étant équivalent aux produits encaissables

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

Néant

Le niveau final prévisionnel du fonds de roulement au 31.12.2024 de la Fondation s'établirait à 138 809 € soit **250 jours** de fonctionnement contre **564 jours** en BR 2023.

Ainsi, en vertu du principe de l'unicité de caisse (une seule trésorerie pour le budget principal et Fondation), le niveau final prévisionnel de la trésorerie de l'établissement s'établirait à 14 545 773 € contre 25 933 693 € au BR 2023 soit **28 jours** de trésorerie contre **52 jours** au BR 2023.

Ces niveaux sont calculés à partir du niveau fonds de roulement et du niveau de trésorerie prévisionnels finaux inscrits au BR 2023 et ne présage donc pas des niveaux réels 2024 qui seront calculés à partir du compte financier 2023

IV- Les opérations pluriannuelles

Tableaux 9 et 10 : opérations pluriannuelles

Cet état permet de suivre, en prévision et en exécution, les dépenses/recettes des opérations pluriannuelles afin d'en assurer la soutenabilité financière sur la durée. Le tableau 9 présente une situation agrégée et le tableau 10 détaille les opérations.

Les tableaux des opérations pluriannuelles retracent les projets de l'Université qui ont une incidence financière sur plusieurs exercices.

Ces tableaux retracent :

- le coût total des opérations par nature de dépenses (masse salariale, fonctionnement et investissement) ;
- les AE et les CP ouverts puis consommés sur les exercices antérieurs au titre d'opérations non encore achevées et ceux prévus sur l'exercice 2023.

Le tableau intègre :

- L'exécution des années antérieures, basée sur l'exécution jusqu'au 31.12.2022 plus la dernière prévision figurant au dernier BR 2023 voté.
- L'actualisation des projets en cours (reprogrammation ou déprogrammation) pour l'année 2024 en dépenses (AE/CP) et en recettes.
- La prévision des projets en cours pour les années futures aussi bien en dépenses (AE/CP) qu'en recettes.

Les opérations pluriannuelles sont constituées :

- Des programmes pluriannuels d'investissement (PPI) relevant des opérations immobilières et numériques ;
- Des contrats de Recherche
- Des projets transversaux recherche (EUR LUMOMAT)
- Des contrats d'enseignements (THELEME, ETOILE, PLAN TOURISME REUT, EU-GREEN et ERASMUS)

Le cout total des opérations pluriannuelles vivantes au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 131 599 719 € contre 151 995 975 € au BR 2023.

Cette diminution du cout des opérations pluriannuelles s'explique majoritairement par la disparition des projets RFI (Lumomat, Tourisme, végétal et Electronique) pour presque 24 M€.

Les opérations immobilières et numériques représentent 35%, les contrats de recherche 45% et les contrats d'enseignement 20%.

Au global, il est prévu d'engager (AE) environ 27,6 M€ sur les opérations pluriannuelles contre 22,2 M€ inscrit au BR 2023.

Cette augmentation s'explique par la réinscription de l'opération de restructuration et réhabilitation de l'UFR LLSH et la poursuite de la réhabilitation du site Médecine dans le cadre du CPER 2021-2027.

A ces opérations immobilières vient s'ajouter l'opération d'acquisition du RDC du bâtiment dédié aux étudiants sur le campus de Belle-Beille pour 1 200 000 €.

Enfin dans le cadre de ces opérations pluriannuelles, il est prévu de décaisser environ 23,3 M€ contre 28,5 M€ au BR 2023.

Cette baisse de décaissement provient essentiellement du solde de l'opération du plan de relance PRFR3343 concernant la rénovation de la BU Belle-Beille pour 3,6 M€ inscrit au BR 2023 et disparaissant au BI 2024/

Au final, il restera à payer 5,3 M€ sur des engagements pris en 2024 et avant et 32 M€ sur les futurs engagements 2025 et après pour mener à terme l'ensemble des opérations pluriannuelles inscrites au BI 2023

En 2024, il est prévu des encaissements à hauteur de 21 M€ permettant de couvrir en partie les décaissements prévisibles à savoir 23,3 soit un solde budgétaire en 2024 de -2,3 M€ (prélèvement sur la trésorerie) pour les seules opérations pluriannuelles.

A noter qu'il est prévu fin 2023 sur les opérations pluriannuelles vivantes au 1^{er} janvier 2024 un solde budgétaire de + 8 253 962 €.

A la fin de l'année 2024, le solde budgétaire des opérations pluriannuelles sera toujours positif de 5 980 760 € (8 253 962 € - 2 273 202 €) complété du reste-à-encaisser prévisible de 23 884 800 € au 31.12.2024 soit une trésorerie prévisible de 29 865 560 €.

Cette trésorerie prévisible concernant ces opérations pluriannuelles en cours au 1^{er} janvier permettra de couvrir le reste à payer prévisible de 5 311 628 € au 31.12.2024 et en partie le paiement du reste à engager du coût de ces opérations pluriannuelles de 32 066 440 € nécessitant un prélèvement de 7 512 508 € sur la trésorerie pour la réalisation de ces opérations.

V- Les autres données à titre d'information

Tableau 3 : dépenses par destination et recettes par origine

Le premier tableau ventile par destination les dépenses prévues au tableau des autorisations budgétaires (tab.2). Il croise l'axe « nature » (masse salariale, fonctionnement et investissement) avec l'axe « destination ».

Le deuxième tableau croise l'axe « nature » avec l'axe « origine » (Etat, droits d'inscription, taxe d'apprentissage...).

Tableau 5 : opérations pour compte de tiers

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale en encaissements/décaissements, uniquement en comptes de tiers, des opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers. L'absence de marge de manœuvre de l'Université sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires. En cas de déséquilibre sur l'exercice entre les encaissements et décaissements liés à ces opérations, celles-ci contribuent à la variation de trésorerie de l'Université et doivent donc figurer sur une ligne dédiée du tableau d'équilibre financier (tab.4).

Tableau 7 : plan de trésorerie

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice 2023, évalue le montant mensuel des encaissements/décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie en fin de mois. Il distingue les opérations budgétaires (fléchées et globalisées), des opérations de trésorerie pures (opérations sur compte de tiers...) et permet de matérialiser les pics de besoins de trésorerie.

Tableau 8 : opérations sur recettes fléchées

Ce tableau identifie le suivi des opérations liées aux recettes fléchées³. Il permet le suivi des opérations liées aux recettes fléchées en retraçant l'exécution passée et la prévision des encaissements de ces recettes ainsi que la réalisation et de la prévision des dépenses afférentes. L'objectif principal de ce tableau est de mettre en exergue les déséquilibres prévisionnels possibles sur le solde budgétaire et les mouvements de trésorerie générés par ces opérations dans une approche pluriannuelle.

Tableau 11 : les moyens des unités mixtes de recherche

Ce dernier tableau a pour objectif d'informer les membres du conseil d'administration des moyens dont disposent les UMR pour fonctionner.

³ Les recettes sont par principe globalisées et par exception fléchées. Les recettes fléchées sont des recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement. Elles visent les opérations pour lesquelles un suivi du financement et de l'utilisation de ce financement est nécessaire notamment vis-à-vis d'un bailleur de fonds. Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié à un décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

Budget FONDATION

Pour approbation

Université d'Angers

date du CA

21 décembre 2023

Tableau 3 - Fondation

Dépenses par destination et recettes par origine - Budget initial année 2024

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue (d) = (a) + (b) + (c)	-	-	-	-	-	-	-	-
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)		-					-	-
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)		-					-	-
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)		-					-	-
D105 - Bibliothèques et documentation		-					-	-
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé		-					-	-
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		-					-	-
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		-					-	-
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		-					-	-
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		-					-	-
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		-	189 497	189 497			189 497	189 497
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale		-					-	-
D113 - Diffusion des savoirs et musées		-					-	-
D114 - Immobilier		-					-	-
D115 - Pilotage et support		-	10 199	10 199			10 199	10 199
Étudiants (h) = (e) + (f) + (g)	-	-	-	-	-	-	-	-
D201 - Aides directes aux étudiants (e)		-					-	-
D202 - Aides indirectes (f)		-					-	-
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (g)		-					-	-
Total	-	-	199 696	199 696	-	-	199 696	199 696

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) -

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public - FD010									-
Droits d'inscription - FD020									-
Formation continue, diplômes propres et VAE - FD030									-
Taxe d'apprentissage - FD040									-
Contrats et prestations de recherche hors ANR - FD050									-
Valorisation - FD060									-
ANR investissements d'avenir - FD070									-
ANR hors investissements d'avenir - FD080									-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région - FD090									-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne - FD100									-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres - FD110									-
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs - FD120					161 500				161 500
Autres recettes - FD130									-
Total	-	-	-	-	161 500	-	-	-	161 500

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) 38 196

Université d'Angers

date du CA

21 décembre 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE
DÉLIBÉRANT

Tableau 4 - Etablissement
Équilibre financier - Budget initial année 2024

Besoins (utilisation des financements)		
	Montants Budget 2023 Voté en CA du 26/10/2023	Budget initial 2024 (a)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)		38 196
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>		38 196
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>		
<i>dont solde budgétaire FU</i>		38 196
<i>dont solde budgétaire BAI</i>		
<i>dont solde budgétaire SIE</i>		
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)		
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)		
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)		-
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)		38 196
Variation de trésorerie (I)		-
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)</i>		
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)</i>		
TOTAL DES BESOINS (1 + I)		38 196

et

ou

ou

ou

et

Financements (couverture des besoins)		
Montants Budget 2023 Voté en CA du 26/10/2023	Budget initial 2024 (a)	
-	-	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
-	-	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
		<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
-	-	<i>dont solde budgétaire FU</i>
		<i>dont solde budgétaire BAI</i>
		<i>dont solde budgétaire SIE</i>
		Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
		Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
	-	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
-	-	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)
-	38 196	Variation de trésorerie (II)
		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)</i>
	38 196	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)</i>
-	38 196	TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)

Université d'Angers
date du CA
21 décembre 2023

**Tableau 5 - Etablissement
Opérations pour le compte de tiers
Budget initial année 2024**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			Budget initial 2024	
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Aide à la Mobilité Internationale (AMI)	Compte 46711000	Aide à la Mobilité Internationale		
TVA	Comptes 445*	TVA		
total Opérations au nom et pour le compte de tiers				
			<i>(c1)</i>	<i>(c2)</i>
Autres opérations en comptes de tiers				
total opérations sur comptes de tiers				
			<i>(e1)</i>	<i>(e2)</i>

(c1), (c2), (e1) et (e2) étant repris au tableau "Équilibre financier" (tableau 4)

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget 2023	Montants prévision d'exécution 2023	Budget initial 2024	Nouveau BR 2024	TOTAL : dernier budget modifié 2024	PRODUITS	Montants Budget 2023	Montants prévision d'exécution 2023	Budget initial 2024	Nouveau BR 2024	Somme des BR 2024	TOTAL : dernier budget modifié 2024
	Voté en CA du 26/10/2023		(a)		(c) = (a) + (b)		Voté en CA du 26/10/2023		(d)			(f) = (d) + (e)
Personnel					-	Subventions de l'Etat					-	-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					-	Fiscalité affectée					-	-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	88 599,00		199 696		199 696	Autres subventions					-	-
						Autres produits	88 599,00		199 696		-	199 696
TOTAL DES CHARGES (1)	88 599,00	-	199 696	-	199 696	TOTAL DES PRODUITS (2)	88 599,00	-	199 696	-	-	199 696
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	88 599,00	-	199 696	-	199 696	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	88 599,00	-	199 696	-	-	199 696

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Exécution N-1 : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 150902077

BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 157382597

Nouveau BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0

BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 157382597

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants Budget 2023	Montants prévision d'exécution 2023	Budget initial 2024	Nouveau BR 2024	TOTAL : dernier budget modifié 2024
	Voté en CA du 26/10/2023		(a)		(c) = (a) + (b)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-	-	-	-	-
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés					-
- produits de cession d'éléments d'actifs					-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice					-
= CAF ou IAF*	-	-	-	-	-

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget 2023	Montants prévision d'exécution 2023	Budget initial 2024	Nouveau BR 2024	TOTAL : dernier budget modifié 2024	RESSOURCES	Montants Budget 2023	Montants prévision d'exécution 2023	Budget initial 2024	Nouveau BR 2024	Somme des BR 2024	TOTAL : dernier budget modifié 2024
	Voté en CA du 26/10/2023		(a)		(c) = (a) + (b)		Voté en CA du 26/10/2023		(d)			(f) = (d) + (e)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	-	-	-	-	-	-
Investissements						Financement de l'actif par l'État						-
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat						-
						Autres ressources						-
Remboursement des dettes financières						Augmentation des dettes financières						-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	-	-	-	-	-	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-	-	-	-	-	-
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	-	-	-	Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	-	-	-	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants Budget 2023	Montants prévision d'exécution 2023	Budget initial 2024	Nouveau BR 2024	Somme des BR 2024	TOTAL : dernier budget modifié 2024
	Voté en CA du 26/10/2023		(d)			(f) = (d) + (e)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-	-	-	-	-	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-	-	38 196			38 196
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *			- 38 196			- 38 196
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	138 808,55	-	138 809			138 809
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	760,00	-	38 956			38 956
Niveau de la TRESORERIE	138 048,55	-	99 853			99 853

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	138 049	138 049	133 402	159 017	164 416	164 364	109 478	106 329	119 375	117 849	105 995	102 353	
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	-	3 152	36 992	25 056	3 152	-	3 624	25 214	5 799	50 790	473	7 248	161 500
Subvention pour charges de service public													
Autres financements de l'Etat													
Fiscalité affectée													
Autres financements publics													
Recettes propres		3 152	36 992	25 056	3 152		3 624	25 214	5 799	50 790	473	7 248	161 500,00
Recettes budgétaires fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financements de l'Etat fléchés													
Autres financements publics fléchés													
Recettes propres fléchées													
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissements en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en comptes de tiers :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA encaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													
Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													
A. TOTAL	-	3 152	36 992	25 056	3 152	-	3 624	25 214	5 799	50 790	473	7 248	161 500
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	-	7 799	11 377	19 657	3 204	54 886	6 773	12 168	7 325	62 644	4 115	9 748	199 696,00
Personnel													
Fonctionnement		7 799	11 377	19 657	3 204	54 886	6 773	12 168	7 325	62 644	4 115	9 748	199 696,00
Investissement													
Dépenses liées à des recettes fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel													
Fonctionnement													
Investissement													
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en compte de tiers :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA décaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													
Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													
B. TOTAL	-	7 799	11 377	19 657	3 204	54 886	6 773	12 168	7 325	62 644	4 115	9 748	199 696,00
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-	- 4 647	25 615	5 399	- 52	- 54 886	- 3 149	13 046	- 1 526	- 11 854	- 3 642	- 2 500	-38 196,00
SOLDE CUMULE (1) + (2)	138 049	133 402	159 017	164 416	164 364	109 478	106 329	119 375	117 849	105 995	102 353	99 853	



POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2023 non dénouées	2024	2025	2026	2027 et plus
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)			-	-	-
Recettes fléchées (b)	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés					
Recettes propres fléchées		-	-	-	-
Dépenses sur recettes fléchées (c)	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	-
AE=CP					
Fonctionnement et intervention	-	-	-	-	-
AE					
CP					
Investissement	-	-	-	-	-
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-	-	-	-	-

(1)
(1) repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)

		Montant budget 2023	Montant prévision exécution 2023	Montant Budget initial 2024
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	7 085		7 085
	1 <i>retraits d'engagements juridiques estimés sur exercices antérieurs à 2024</i>			
	1 Niveau initial de restes à payer après retraitement	7 085		7 085
Flux de l'année	2 Niveau initial du fonds de roulement	138 809		138 809
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	760		760
	4 Niveau initial de la trésorerie	138 049		138 049
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée			
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	138 049		138 049
	5 Autorisations d'engagement	88 599		199 696
	6 Résultat patrimonial			
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)			
	8 Variation du fonds de roulement			
	9 Opérations bilancielle non budgétaires	SENS		
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+		
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	-		
	Cautionnements et dépôts	+ / -		
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS		
	Variation des stocks	+ / -		
	Production immobilisée	+		
	Charges sur créances irrécouvrables	-		
Produits divers de gestion courante	+			
11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS		38 196	
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		38 196	
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			
12 Solde budgétaire = 6 + 8 - 9 - 10 - 11 + 9			-38 196	
12.a Recettes budgétaires		88 599	161 500	
12.b Crédits de paiement ouverts		88 599	199 696	
13 Décalages de flux trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires				
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13			-38 196	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée				
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée			-38 196	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 - 6 - 9			38 196	
16 Variation des restes à payer				
17 Niveau final de restes à payer		7 085	7 085	
Niveaux finaux	18 Niveau final du fonds de roulement	138 809		138 809
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	760		38 956
	20 Niveau final de la trésorerie	138 049		99 853
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée			
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	138 049		99 853

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale